



**Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais**  
**Service Economie**  
Immeuble le Quartz  
40 rue Mainssieux  
**38500 VOIRON**  
**Tél: 04 76 93 17 71**

## **Règlement de la consultation**

### **ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE POUR LE CENTRE-BOURG DE MOIRANS**

Date et heure limites de réception des offres

**06/03/2019 à 18 Heures**

Contrat n°

C19P0066



## **1 - Objet du contrat**

Réalisation d'une étude pour l'élaboration d'une stratégie d'attractivité commerciale pour le centre-bourg de Moirans.

## **2 - Décomposition de la consultation**

Sans

## **3 - Conditions de participation des concurrents**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée (formulaire DC4), la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du contrat. Cependant, en cas de groupement conjoint d'opérateurs économiques, la solidarité du mandataire sera exigée.

## **4 - Conditions de la consultation**

Durée du contrat : 1 an

Variantes : non-autorisées

Options :  Oui  Non

Délai de validité des offres : 90 jours compter de la date limite de réception des offres.

Modalités de financement : Crédits inscrits au budget principal de la communauté d'agglomération - service économie - compte ACOM - Exercice 2019

Délai de paiement : 30 jours à compter de la date de réception des factures équivalentes.

## **5 - Contenu du dossier de consultation :**

Le présent RC, le CCTP, le contrat.

## **6 - Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

### Documents à produire pour la candidature :

DC1 et DC2 dûment complétés,  
Liste des principales missions effectuées au cours des 3 dernières années,  
Moyens humains et compétences mobilisés par le prestataire.

### Documents à produire pour l'offre :

Le présent DCE dûment complété et signé et le contrat et les documents suivants :

- Le devis détaillé faisant apparaître le nombre de jours prévus pour l'élaboration de chacune des études et de leurs phases, ainsi que le tarif jour /homme.
- Une note méthodologique mettant en évidence et explicitant les phases de l'étude et l'organisation de ces phases, notamment (liste pouvant être complétée) :
  - compréhension de la commande,
  - quelle méthode pour conduire l'étude,
  - planning,
- nombre de jours d'intervention pour chaque intervenant et chaque mission.

Le dossier sera transmis par mail contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

## **7 – Critères de sélection des candidatures et des offres :**

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières

Compétences

Moyens.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1-Valeur technique	60
2-Prix des prestations	40

### Critère Valeur Technique de l'offre :

La valeur technique appréciée notamment sur la base de la note méthodologique de l'offre dont le contenu attendu sera précis et issu de l'analyse du cahier des clauses techniques particulières.

Ce critère sera noté sur 60 points. .

### Critère Prix des Prestations :

La notation s'effectuera suivant la règle suivante :

- l'offre la moins disante obtiendra la note de 40

- les autres offres seront notées de la manière suivante :

(Offre du moins disant / offre du candidat) x 40

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec le ou les candidat(s) ayant déposé la ou les meilleure(s) offre(s).

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Le dossier sera transmis par courriel contenant les pièces de la candidature et de l'offre à l'adresse suivante : [sylvie.billes@paysvoironnais.com](mailto:sylvie.billes@paysvoironnais.com).

**[Dans le cadre de cette consultation,](#)**

**[les réponses sont attendues pour le mercredi 6 mars 2019, avant 18 H 00, dernier délai.](#)**

### **Contact :**

Sylvie BILLES

Directrice de projets aménagement-économie

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

Adresse postale : 40, rue Mainssieux - CS 80363

38516 Voiron cédex

**Tél SD : [04 76 32 74 47](tel:0476327447) Tél LD : [04 57 56 05 53](tel:0457560553)**

**Port : [06 30 67 08 03](tel:0630670803)**

## **9 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal Administratif de Grenoble  
2 Place de Verdun  
BP 1235  
38022 GRENOBLE CEDEX

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.

- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Grenoble  
2 place de Verdun  
BP 1135  
38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00  
Télécopie : 04 76 51 89 44  
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Administratif de Grenoble  
2 place de Verdun  
BP 1135  
38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00  
Télécopie : 04 76 51 89 44  
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr



Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais  
Service Economie  
Immeuble le Quartz  
40 rue Mainssieux  
38500 VOIRON  
Tél: 04 76 93 17 71

## Cahier des Clauses Techniques Particulières

### ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE POUR LE CENTRE-BOURG DE MOIRANS

Date et heure limites de réception des offres

**06/03/2019 à 18 Heures**

Contrat n°

C19P0066



## I – CLAUSES ADMINISTRATIVES

---

Le CCAG applicable est :

le CCAG prestations intellectuelles 2009.

## II – CLAUSES TECHNIQUES

---

### I CONTEXTE

#### Contexte territorial et démographique

La commune de Moirans est située à une vingtaine de kilomètres au Nord-ouest de Grenoble après la cluse de Voreppe, à l'entrée de la grande plaine agricole de l'Isère. Située au carrefour de plusieurs circulations, elle a vu l'implantation sur son territoire de 2 voies SNCF (Grenoble-Lyon et Grenoble-Valence), 2 autoroutes (A 48 et A49) et 2 ex-nationales (RD 1085 et RD 1092).



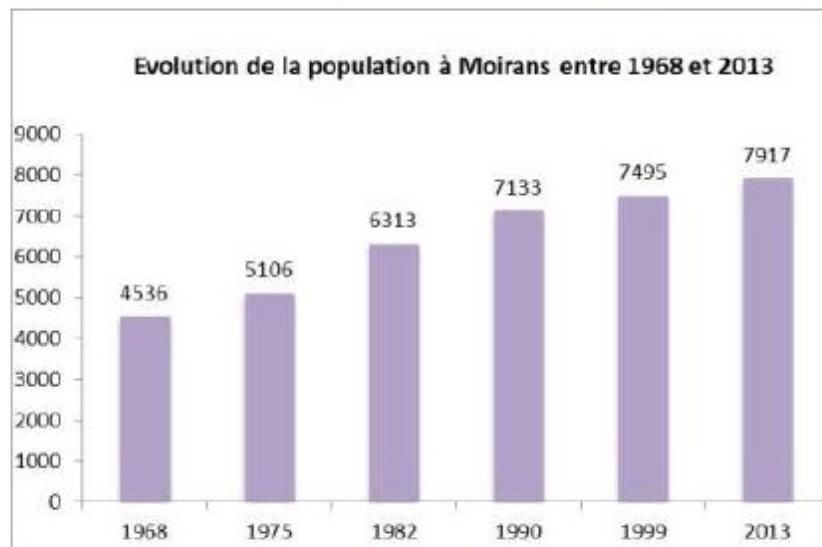
Elle s'étend sur une superficie de 2006 hectares occupés essentiellement par la vaste plaine agricole. Elle s'est développée autour de son bourg, en pied de coteaux, et plus récemment sur les hauteurs. Sa position géographique en cœur de plaine lui permet de bénéficier de vues exceptionnelles et dégagées sur les massifs de la Chartreuse et du Vercors.

Liée physiquement et économiquement à l'Agglomération voironnaise, Moirans appartient à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, qui rassemble 31 communes constitutives de l'aire urbaine voironnaise, regroupant 98989 habitants. Moirans comptait 8194 habitants au premier janvier 2018.

La commune connaît une croissance démographique continue, à raison de 0.6% par an entre 1999 et 2013. Elle est touchée par le vieillissement de la population. Le nombre moyen de personnes par

ménage subit également une baisse, tout comme la tendance nationale, ce qui signifie qu'il est nécessaire de construire des logements pour maintenir la population.

*Evolution démographique de Moirans entre 1968 et 2013*



Source : INSEE

Source : Diagnostic du PLU - 2017

Evolution comparée de la population de Moirans

*Taux de variation démographique comparés entre 1982 et 2013*

	1982	Variation 1982-90	1990	Variation 1990-99	1999	Variation 1999-2013	2013	Variation totale 1982-2013 en %
Moirans	6 313	13 %	7 133	5,1 %	7 495	3,3 %	7 917	25,4 %
CA du pays Voironnais	69 099	10,3 %	76 246	9,9 %	83 782	10,6 %	92 639	34,1 %
Département de l'Isère	936 771	8,5 %	1 016 228	7,7 %	1 094 006	12,9 %	1 235 387	31,9 %
Région Rhône-Alpes	5 015 947	6,7 %	5 350 701	5,5 %	5 645 407	13,4 %	6 399 927	27,6 %

Source : INSEE

Source : Diagnostic du PLU - 2017

L'équipement automobile des habitants est relativement élevé : en 2013, 89,1% des ménages possèdent au moins 1 véhicule, et 43,8% en possèdent au moins 2.

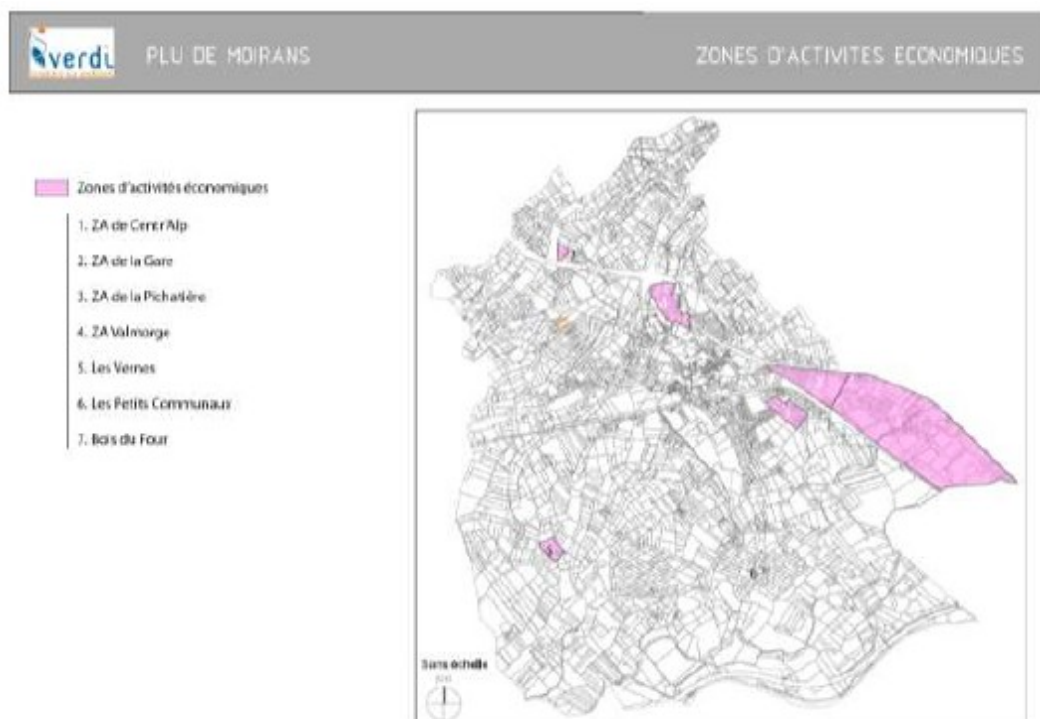
(source : Diagnostic du PLU)

L'offre de stationnement en centre-ville est estimée à environ 485 places publiques.

## Economie

4 grandes zones d'activités économiques sont présentes sur le territoire communal :

- Centr'Alp : près de 300 entreprises et 6000 emplois sur les communes de Moirans et Voreppe
- La Piche Valmorge : une partie de la zone est reconvertie en secteur résidentiel (EHPAD, logements sociaux)
- La Pichatière : zone artisanale actuellement saturée
- La ZA de la gare : cette zone est en reconversion avec le projet de « quartier gare » proposant une mixité de logements et commerces, dont le projet Leclerc.



Source : Diagnostic du PLU - 2017

## Trafics à proximité

24000 véhicules / jour sur la RD 1085 (Bièvre – agglomération Grenobloise)

8400 véhicules / jour sur la RD 1092 (Valence – Voiron)

174 arrêts de trains à la gare de Moirans par jour (lignes Grenoble–Lyon et Grenoble-Valence)

33 arrêts de trains à la gare de Moirans Galifette par jour (ligne Grenoble-Valence)

Arrêts de bus Transisère et Pays Voironnais.

## Le commerce et les services

Moirans bénéficie de 198 commerces et artisans de vitrines dont 73 environ en centre-bourg.

Le centre-ville est composé d'une d'activité commerciale de détail qui se concentre historiquement Rue de la République, Place de l'Assemblée Départementale et Place Charles de Gaulle, Rue de Kerdréan, Rue du Prieuré, et Rue de la Coste pour le supermarché Carrefour Market.





Les services commerciaux (coiffeurs, réparateurs, esthéticiennes, pharmacies ...) représentent 30% du nombre total de commerce en centre-bourg. A part égale, 15 % environ, sont également représentés les commerces alimentaires, les cafés-restaurants et les services non commerciaux (agences immobilières, auto-écoles...).

Les professions médicales sont également présentes dans le centre-ville. Une Maison de Santé a récemment ouvert ses portes en marge du centre-ville historique, sur l'esplanade Jacques Barféty. Le marché hebdomadaire (alimentaire et non-alimentaire) a lieu tous les samedi matins.

Enfin, la ville de Moirans organise régulièrement des animations dans le centre-ville en lien avec l'union des commerçants (Cerises en fête, Noël)...

### Projets d'aménagement

L'objectif du PLU de la commune est de construire de nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine existante, par densification et requalification de friches, et de ne pas dépasser les 10 000 habitants à l'horizon 2030.

Dans le centre-ville, plusieurs projets urbains sont en cours : « SADAC » (300 logements + 877 m<sup>2</sup> de surface de plancher commerciale qui comprend les surfaces de vente et les surfaces annexes), « Le Bourg », « Champlong Les Fleurs », « requalification de l'EHPAD ». Ils apporteront non seulement une clientèle à proximité, mais contribueront également à l'amélioration du cadre de vie et des circulations.

Dans le quartier gare, c'est tout un projet de requalification de terrains industriels et artisanaux qui est en cours. L'implantation du projet Leclerc en fait partie.

Le programme prévisionnel des constructions est le suivant:

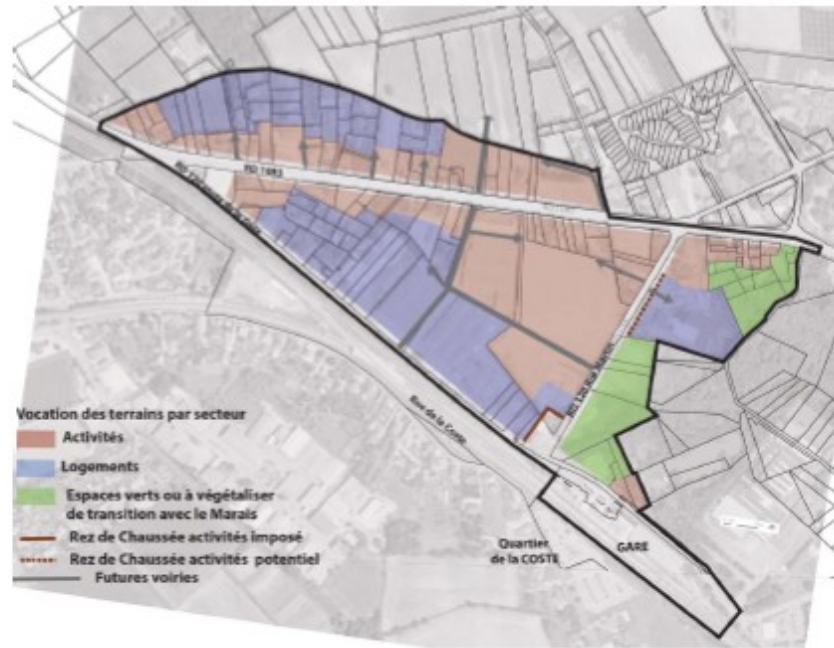
- réalisation d'environ 71 000m<sup>2</sup> de surface de plancher,
- dont 37 000 m<sup>2</sup> consacrés à la réalisation de logements soit environ 570 logements, majoritairement en habitat collectif et intermédiaire
- et 34 000 m<sup>2</sup> dédiés aux commerces et activités.

#### Projet de commerce alimentaire LECLERC :

Un supermarché Leclerc (2500 m<sup>2</sup> de surface de vente) accompagné de la création de trois commerces d'équipement de la maison (2 fois 1000 m<sup>2</sup> de surface de de vente) et de la personne (500 m<sup>2</sup> de surface de vente) sont prévus. La Commission Nationale d'Aménagement Commerciale avait donné un avis favorable. Toutefois, le volet commercial du permis de construire a fait l'objet d'une annulation suite à un recours devant la cour administrative d'appel de LYON.

En matière d'infrastructures, il est prévu sur le quartier:

- La requalification de la portion de la RD 1085 traversant le secteur, de la route de la gare et de la rue Vincent Martin, permettant de conférer à cette voirie une configuration plus urbaine et qualitative ;
- La création d'une nouvelle trame viaire pour permettre un lien de part et d'autre de la RD 1085 requalifiée et une desserte interne du « triangle de la gare » formé par la RD 1085, la route de la gare et la rue Vincent Martin.
- La création d'un nouveau carrefour sur la RD 1085 à quasi équidistance des deux carrefours existants ainsi que la reprise du carrefour avec la rue Vincent Martin.



Source : PLU de Moirans - 2017

A noter que le périmètre du projet de Quartier Gare intègre le pôle d'échanges multimodal livré en 2017. Ce dernier constitue un équipement majeur dont le rayonnement dépasse largement celui du quartier et de la Ville de Moirans. Le projet de Quartier Gare s'appuie totalement sur cet équipement.

## Les enjeux en matière de commerce

La Commune identifie comme enjeux en matière de commerce, notamment dans son PLU, les points suivants :

- maintenir voire renforcer le commerce de proximité notamment au regard de l'évolution démographique attendue,
- renforcer la centralité commerciale notamment en renforçant les complémentarités et les liens entre le centre-ville et les différents secteurs en développement (arrière gare de Moirans y compris la RD 1085...), les pôles d'attractivité de la commune (les gares, les pôles santé, les équipements sportifs...)

## II La commande

Cette étude a pour objectif de donner une feuille de route pour renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville et ceci en tenant compte de l'ensemble des dimensions qui y participent. Elle doit aussi interroger sur les différentes polarités commerciales et leurs complémentarités présentes et futures.

Elle devra donc concrètement aboutir à une programmation commerciale spatialisée et par ailleurs devra être accompagnée des moyens à mettre en œuvre.

Cette approche sera décomposée en 2 étapes :

1. Réalisation d'un diagnostic prospectif et problématisé,
2. Propositions opérationnelles pour renforcer le centre-ville en lien avec les différentes polarités communales.

### 1. Réalisation d'un diagnostic prospectif et problématisé

Il s'agira ici de disposer d'une approche approfondie sur la clientèle, l'offre sédentaire et non sédentaire et les potentiels de développement urbain.

#### 1.1 Analyse de la clientèle

Cette première étape aura pour objectifs :

- D'identifier les différents segments de clientèle présents potentiellement à Moirans (résidents, usagers, actifs, personnes de passage...),
- De qualifier leurs comportements d'achat actuels,
- De quantifier leur potentiel de dépenses et le poids de leurs dépenses effectuées à Moirans,
- D'identifier leurs attentes en matière d'offre marchande et de fonctionnement,
- De prendre en compte les évolutions attendues en matière de consommation et comportements d'achats de la clientèle.

#### 1.2 Analyse de l'offre marchande, de services, de loisirs et de santé

Cette seconde étape aura pour objectifs :

- De quantifier et de qualifier l'offre de commerces, de services, de santé du centre ville de Moirans et son évolution,
- D'analyser la composition et l'attractivité des marchés de plein air et leur évolution,
- D'identifier les principaux pôles de concurrence de l'offre marchande de centre ville et leur évolution,
- De prendre en compte les projets commerciaux situés sur la zone de chalandise et d'en apprécier l'impact sur le fonctionnement commercial,
- D'identifier et de qualifier la dynamique du commerce de Moirans : évolutions des chiffres d'affaires, de la clientèle...
- De prendre en compte les nouveaux formats commerciaux, enseignes et concepts pouvant être potentiellement déclinés à Moirans .

#### 1.3 Analyse des potentiels de développement

Cette troisième étape aura pour objectifs :

- D'identifier les circuits marchands actuels et/ ou potentiels en lien avec les opérations de restructuration et de recomposition urbaine,
- De qualifier le degré de commercialité de friches commerciales et urbaines actuelles ou potentielles,
- D'analyser les phénomènes de vacance et d'identifier les leviers de déblocage de cette situation.

### Méthodologie d'intervention

Cette première approche devra être réalisée à partir :

- d'une enquête qui sera réalisée à partir d'un questionnaire administré par téléphone et sur place. Cette enquête concernera la population résidente, usagers et la population active.
- La ville de Moirans et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais mettront en place des campagnes de communication auprès de ces cibles de clientèle afin de maximiser le taux de retours. Le questionnaire sera élaboré en étroite collaboration avec la ville de Moirans et le Pays Voironnais.
- D'une quantification du potentiel lié au passage.
- D'un atelier avec les commerçants et artisans de centre ville et d'un atelier de travail avec les citoyens. Ces ateliers seront organisés en étroite collaboration avec les services de la ville de Moirans et le Pays Voironnais.
- D'une série d'entretiens avec des acteurs locaux (élus municipaux et intercommunaux en charge du commerce et de l'artisanat, association de commerçants, chambres consulaires...). La liste des entretiens à réaliser sera arrêtée en étroite collaboration avec les services de la Ville de Moirans et du Pays Voironnais,
- D'une analyse in situ des marchés,
- D'entretiens avec des propriétaires de locaux vacants. La ville de Moirans communiquera au prestataire à cet effet, les coordonnées des propriétaires de locaux vacants ,
- D'une réactualisation en matière commerciale du diagnostic urbain réalisé en 2009,
- De l'exploitation de bases de données en matière d'évolution de la consommation et des comportements d'achats et des nouveaux formats commerciaux.
- En complément des investigations, une enquête auprès de chaque commerçant et artisan du centre ville de Moirans sera réalisée (73 environ).

## **2. Propositions opérationnelles pour renforcer le centre-ville**

Il s'agira dans un deuxième temps d'élaborer des propositions opérationnelles en matière de renforcement de l'attractivité commerciale de Moirans répondant aux enjeux identifiés.

### **2.1 Production de scénarios stratégiques de développement commercial**

Cette première étape aura pour objectif de proposer plusieurs scénarios alternatifs de développement pour le commerce sédentaire et non sédentaire.

Chaque scénario développera une ambition différenciée pour le commerce de Moirans en appui du projet urbain.

Enfin, chaque scénario sera accompagné d'une évaluation multicritères portant sur les conditions de sa mise en œuvre, sa faisabilité, sa compatibilité avec le projet de développement urbain, son coût...

### **2.2 Animation d'une séance d'aide à la construction de la stratégie de développement commercial**

A l'issue de cette première étape, le prestataire organisera et animera une séance de travail avec les élus de Moirans et du Pays Voironnais pour arrêter un ou des scénarios de développement commercial des différentes polarités définies suite au diagnostic.

Cette séance de travail s'appuiera sur les scénarios proposés par le prestataire. Il s'agira de co-construire avec les élus une stratégie de développement commercial ambitieuse et réaliste.

### **2.3 Élaboration des propositions**

Au regard du diagnostic réalisé par le cabinet, les propositions de scénarios pourront notamment aborder les thématiques suivantes :

- 1- S'agissant de l'offre commerciale et artisanale sédentaire et non sédentaire, de l'offre de services, de loisirs et de santé**

- Les cibles de clientèle prioritaires auxquelles s'adresser et leur potentiel de chiffre d'affaires,
- Les potentiels de développement commercial en matière de typologie de produits et de services et une proposition de localisation dans le pôle central et les pôles secondaires ,
- les secteurs potentiels de développement pour les entreprises existantes et pour des créations d'entreprises et les mesures d'accompagnement.
- les types d'activités, de sites ou de formes de vente en difficulté actuellement et/ou potentiellement et les restructurations et accompagnements de transition à envisager,
- les mesures spécifiques de renforcement de l'attractivité du marché.

Le cabinet d'études devra intégrer les évolutions comportementales des consommateurs et également les réflexions et stratégie définies sur le Pays Voironnais et communes voisines (Tullins, Voreppe, Voiron...). La réflexion devra intégrer également la question d'une offre de produits et services en lien avec les générateurs de flux (pôles d'échanges, sportif...). Enfin, cela serait un plus que soit intégré à la réflexion la question de la valorisation des filières locales.

## **2- S'agissant de la problématique de l'immobilier commercial et artisanal :**

- la stratégie immobilière globale à développer vis-à-vis des locaux commerciaux et notamment ceux vacants (avec une cartographie et caractérisation des locaux),
- les dispositifs associés à mobiliser, par exemple : règlement à inscrire dans le PLU, périmètre de préemption, obligation ou non de rdc commerciaux, plan de circulation et de stationnement, outils financiers, charte d'enseignes, de façade...
- les capacités des locaux vacants identifiés à accueillir de l'activité commerciale, artisanale et de services ou l'opportunité de reconversion des locaux dans une destination non commerciale...
- pour les locaux dont la commercialité est avérée, le type d'activités à implanter et les contraintes d'utilisation du local liées à ces activités,
- les dispositifs pouvant favoriser la remise sur le marché de locaux vacants,
- les possibilités d'animation des vitrines des locaux vacants,  
etc

## **3- S'agissant de l'environnement de la fonction commerciale, artisanale et de services :**

Sera notamment abordée dans ce cadre la question :

- des espaces publics à traiter en priorité et la nature des traitements à réaliser pour favoriser l'attractivité clientèle,
- des cheminements aux pétons et cycles,
- des parcours marchands,
- des liaisons du centre-ville avec les différents quartiers et polarités,
- des choix à opérer en matière de signalétique commerciale en liaison notamment avec la fréquentation de la clientèle de passage, les types de signalétique à utiliser,
- du développement, de la réorganisation des capacités et du mode de gestion du stationnement,
- accès et plan de circulation,  
etc

### Les propositions devront s'appuyer sur :

- un travail de terrain,
- la réalisation d'une étude de marché.

Cette étude de marché aura pour objectif d'estimer le chiffre d'affaires potentiel du commerce de Moirans par famille de produits et de services. Elle permettra notamment de décliner des propositions de renforcement ou de repositionnement commercial sédentaire et non sédentaire Cette approche « marché » devra être confrontée avec le plan d'action sur les thématiques urbaines et d'aménagement.

En complément de cette approche urbanistique et spatiale, des propositions devront être élaborées en matière de dynamique collective et de communication, d'image et de positionnement du commerce du centre ville, de professionnalisation de l'association de commerçants, ...

#### **2.4. Synthèse, partage des propositions**

Il s'agira lors de cette dernière étape de finaliser avec les services et les élus de la ville de Moirans et du Pays Voironnais les propositions.

Une séance de travail sera proposée au cours de laquelle le prestataire présentera des propositions qui seront débattues.

A l'issue de cette séance de travail, un document final sera restitué. Ce document sera constitué de la stratégie de développement commercial et du plan d'actions détaillées sous forme de fiches actions.

En option : animation d'une réunion de restitution avec les commerçants.

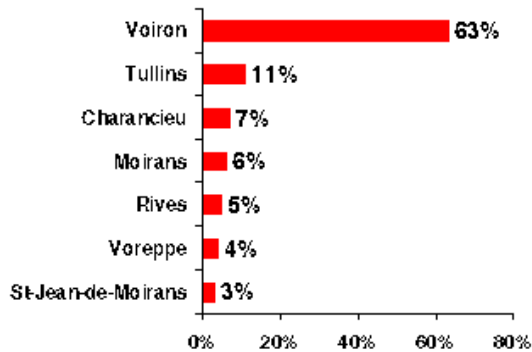
#### **Calendrier attendu :**

Cet accompagnement devra être effectué sur une période de 3 à 4 mois d'expertise avec une finalisation de l'étude souhaitée fin juillet 2019, au plus tard.

## ANNEXE DU CCTP

### 3. Répartition du chiffre d'affaires sur le Pays Voironnais

Répartition du CA par pôle (%)



La répartition du chiffre d'affaires par commune montre la concentration de l'offre commerciale sur la commune de Voiron. En effet, près des 2/3 du chiffre d'affaires du Pays Voironnais est réalisé sur Voiron (218 millions d'euros).

Plus du quart du chiffre d'affaires du Pays Voironnais (28%) est réalisé sur la Zone des Blanchisseries (qui concentre les principales enseignes commerciales non-alimentaires du territoire), alors que le centre-ville de Voiron ne représente que 16% du chiffre d'affaires total.

Concernant les pôles de Tullins (37 M€), Moirans (19 M€), Rives (16 M€), Voreppe (15 M€), et St-Jean-de-Moirans (13 M€), leur chiffre d'affaires est réalisé principalement par l'offre alimentaire (+ de 70%). Ceci s'explique par la présence de grandes surfaces alimentaires sur ces pôles.

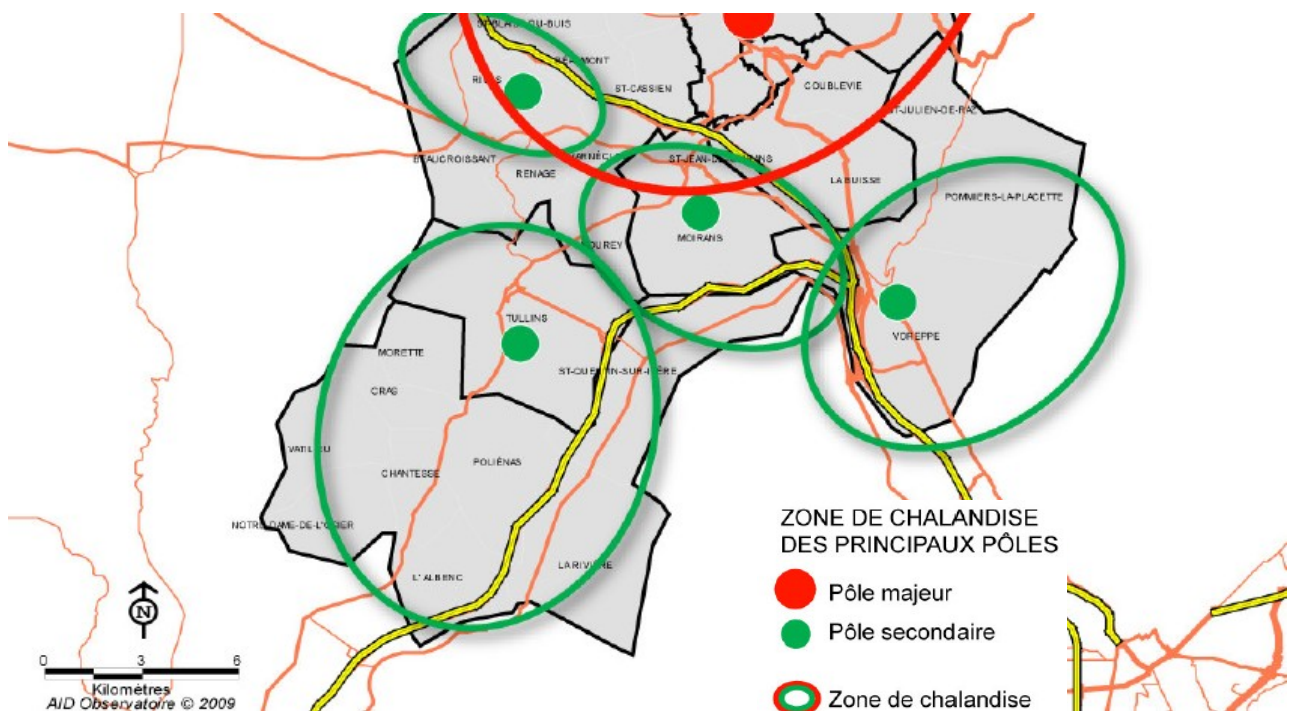
En revanche, le pôle de Charancieu (23 M€), a un chiffre d'affaires partagé entre l'alimentaire et l'équipement de la maison.

Les évolutions de chiffre d'affaires les plus importantes concernent les pôles de Tullins (+27%) et de Charancieu (+21%). Ces pôles se sont renforcés depuis 2005, alors que les autres ont gardé pratiquement la même ossature commerciale.

Évolution du chiffre d'affaires pour chaque pôle entre 2003 et 2009

POLE	Évolution 2003-2009 en %
Voiron	9%
Tullins	27%
Charancieu	21%
Moirans	11%
Rives	7%
Voreppe	13%
St-Jean-de-Moirans	18%

### Extrait étude relative au développement commerciale du Pays Voironnais (Aid, 2009) Zone de Chalandise de Moirans en 2009





## Extrait étude relative au développement commerciale du Pays Voironnais (Aid,2009)

### 2. | Moirans

#### Localisation et organisation

- Situé dans le centre ancien de Moirans
- Concentration de l'offre à proximité de la Mairie et sur la rue de la République



#### Chiffres – clés

- Chiffre d'affaires estimé : 19 M€

Caractéristiques de l'offre	
Nombre de locaux	71
Locaux vacants	13%
Services	41%
CHR	13%
Commerces	33%
dont Alimentaire	15%
Eq. de personne	6%
Eq. de maison	1%
Culture/loisirs	11%

#### Positionnement commercial dominant :

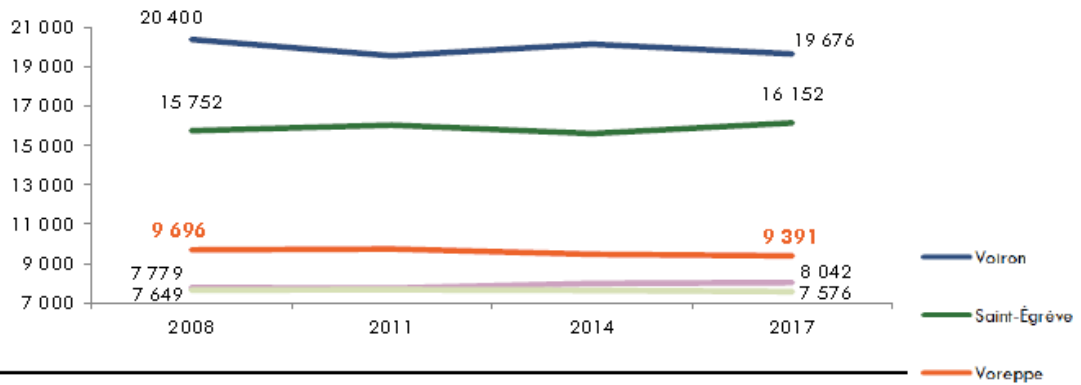
- **Alimentaire** : Moyenne surface (Champion) et offre complémentaire de proximité dont Vival
- **Non alimentaire** : Une offre de proximité diversifiée mais peu dense
- **Services** : Offre dense

Analyse qualitative	--	-	+	++
Accès et circulation				
Stationnement				
Traitement urbain				
Qualité du bâti commercial				
Signalétique				

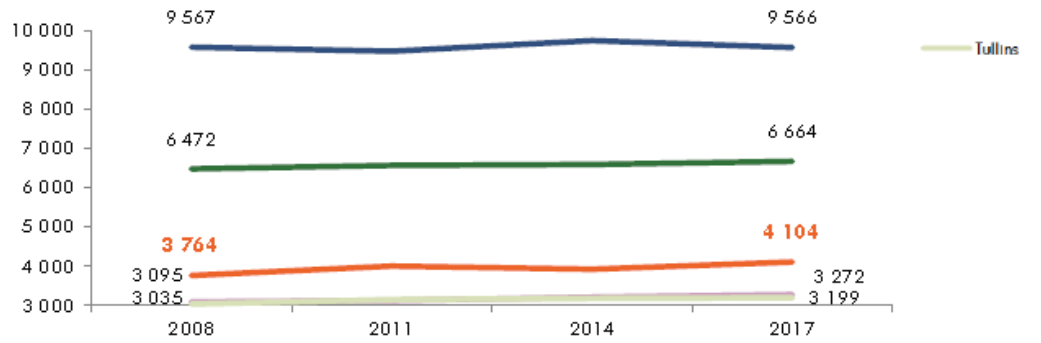
- Centralité urbaine marquée par les aménagements de la commune
- Offre peu lisible (linéaires discontinus)
- Peu de boucles commerciales
- Vacance importante sur la rue de la République
- Stationnement : Présence de plusieurs poches éparpillées
- Signalétique : Insuffisante, notamment pour les parkings
- Champion : Bâti et parking vieillissant

Evolution démographique sur Moirans en comparaison des autres communes urbaines (Aid, 2017 - Source INSEE 2014, projections Aid)

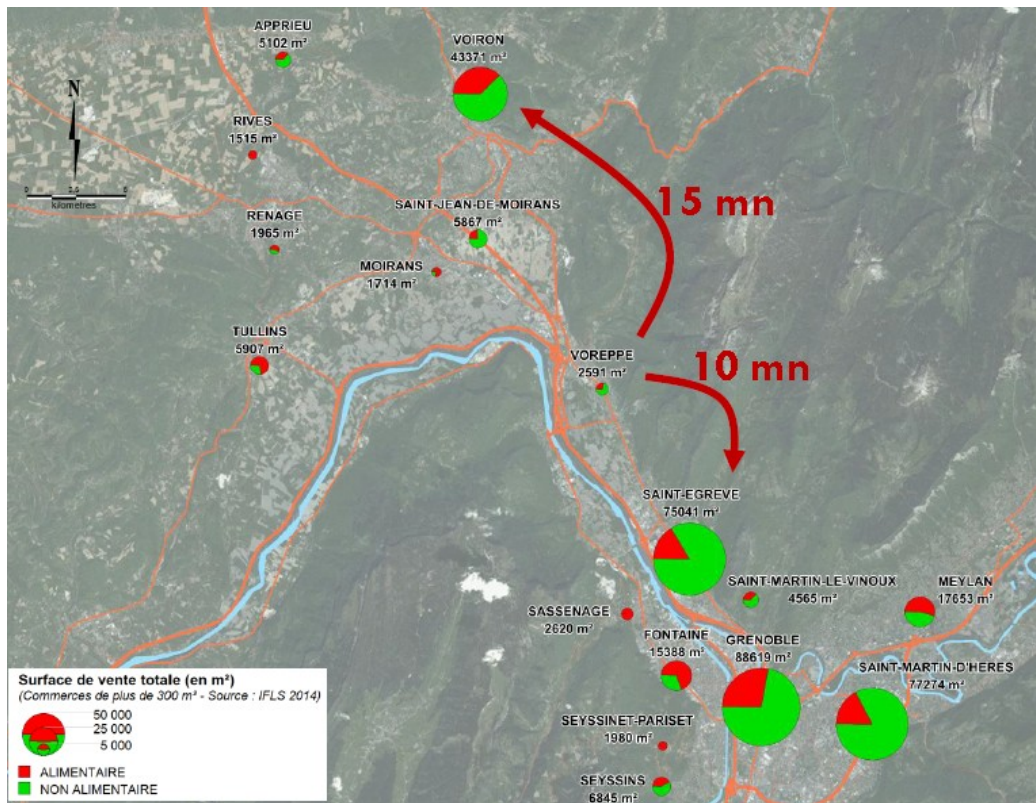
Population



Ménages



Répartition des surfaces de vente des principaux pôles commerciaux (Données 2014)





**Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais**  
**Service Economie**  
Immeuble le Quartz  
40 rue Mainssieux  
**38500 VOIRON**  
**Tél: 04 76 93 17 71**

## **CONTRAT**

### **ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ COMMERCIALE POUR LE CENTRE-BOURG DE MOIRANS**

Date et heure limites de réception des offres

**06/03/2019 à 18 Heures**

Contrat n°

C19P0066



**Personne publique contractante :**

**Pouvoir adjudicateur**

**Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais**

Service Economie  
40 rue Mainssieux  
38500 VOIRON

La commande est passée dans le cadre d'un groupement de commande entre la ville de Moirans et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, et ceci par application d'une convention en date du 27/09/2018.

**Pouvoir adjudicateur groupé :**

**Mairie de Moirans**

Place de l'Assemblée départementale  
38430 MOIRANS

Le coordonnateur du groupement de commandes est : la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. Il aura en charge la passation, la signature et la notification du marché. Chaque membre devra suivre l'exécution du marché.

**Objet du contrat :**

Etude pour l'élaboration d'une stratégie de redynamisation commerciale du centre bourg de Moirans.

**Mode de passation :**

Procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

**Ordonnateur :**

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais selon la convention de groupement de commande établie avec la Commune de Moirans.

**Comptable public assignataire des paiements pour le Pays Voironnais :**

Monsieur Claude THOMAS

Le candidat se présente seul

Le candidat se présente est un groupement d'entreprises

Conjoint  solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :  oui  non

Nom du mandataire :

**Comptable public assignataire des paiements pour la Commune de Moirans :**

Madame Annie RABHI

**Contractant**

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M .....  
.....  
.....  
.....

**Co-Contractant**

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M .....  
.....  
.....  
.....

*\*\*à reproduire si nécessaire*

**Paiement**

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent contrat en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Ouvert au nom de : .....  
Domiciliation : .....  
Code banque : ..... Code guichet : .....  
N° de compte : .....  
Clé RIB : ..... IBAN : ..... BIC : .....

**Durée du Contrat**

Le contrat est conclu à compter de la date de notification pour une durée de 1 an.

**Prix**

**Prix global unitaire proposé pour la prestation complète du groupement de commande :**

..... € HT  
..... TVA  
..... € TTC

**Détail du prix global dans un devis détaillé joint en annexe (le cas échéant).**

**Modalités de paiement :**

Les factures seront éditées selon le CCAG.  
Facturation des acomptes et du solde à 50 % pour la CAPV et à 50 % pour la commune de Moirans.  
Les factures devront être envoyées respectivement à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et à la Commune de Moirans.

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

---

*Fait en un seul original*

**Signature du candidat**

A .....  
Le .....

**ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

---

*Est acceptée la présente offre*

**Habilité par délibération n° 18-073 en date du :**

A .....  
Le .....

**03/04/2018**